

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

### DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le mardi 16 avril 2024 à 09h00 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 06 mars 2024.

Présent(e)s : M. Francis BARRY, M. Philippe BÉCHERAS, M. Claude BRUN, M. Jérôme BERNARD, Mme Martine CARRIER, M. André BIENNIER, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Didier BOULLE (Suppléant de M. Patrick GAUTHIER), Mme Sylvette DAVID, M. Gérard GRIFFE, M. Khalid ESSAYAR, Mme Agnès JAUBERT (Suppléante de M. Fabrice LARUE), M. Jérôme LEBRAT, M. Christian MASSOLA, M. Christophe MONTBLANC, M. Gilbert PETITJEAN, M. Grégory MAZET, Mme Christelle REYNAUD, M. Gilbert MOULIN, Mme Bernadette MALLARD (Suppléante de Mme Josiane SANCHEZ), M. Bruno SENECLAUZE, M. Max TOURVIEILHE.

Absent(e)s: Mme Solange BERGERON, M. Clément CHAPEL, M. Gérard ROBERTON, M. Benoit VILLARD.

Excusé(e)s: Mme Agnès AUDIGIER, M. Mickaël BOUCHARDON, Mme Laetitia BOURJAT, Mme Stella BSERENI, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Aurélien FERLAY, M. Patrick FRANCOIS, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Pierre MAISONNAT, M. Driss NAJI, M. Jean-Yvon MAUDUIT, Mme Danielle RAMERINI.

#### Pouvoirs :

- Mme Agnès AUDIGIER donne pouvoir à Mme Christelle REYNAUD.
- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAUMONT.

Assistaient en tant qu'invités : M. Michel KLOPFER, Maître Jimmy MATRAS, M. Jean-Charles MANRIQUE, M. Frédéric JACOUTON, Mme ODILE DOUZET, M. Anthony BARRAULT, Mme Samantha CORVIONE.

Nombre de membres en exercice : 40  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de suffrages exprimés : 34

- o Pour : 34
- o Contre : 0
- o Abstention : 0

Secrétaire de séance : Mme Christelle REYNAUD.

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérian et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

**Vu**, le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2, D. 1411-4 et D. 1411-5 ;

**Vu**, le Code de la commande publique ;

**Vu**, la délibération n°29 DCS2021092329 du 23 septembre 2021 ;

**Vu**, les statuts du Syndicat Mixte de Numérian validés par délibération du 15 décembre 2023 et notifiés par arrêté préfectoral n°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023, incluant notamment la création de la Régie autonome et le transfert de la compétence industrielle et commerciale de l'EPIC Numérian à la Régie autonome de Numérian au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Considérant que parmi les membres de la commission d'appel d'offres désignés en 2021, deux suppléants doivent être remplacés : M. Yves RULLIERE et M. Jean-Pierre LEFEBVRE.

Considérant que la commission d'appel d'offres est composée de cinq membres titulaires et de cinq suppléants élus parmi les membres du conseil syndical. Elle est présidée par le président ou par une personne ayant reçu délégation de signature en matière de marchés publics. Le président de la commission d'appel d'offres est compté parmi les membres de celle-ci.

Les membres de la commission d'appel d'offres seront élus jusqu'au renouvellement de l'organe délibérant.

Considérant qu'il est procédé au vote :

- Nombre de votants : 23
- Suffrages exprimés : 34

Sont ainsi déclarés élus pour faire partie de la commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte Numérian :

Président : Mr Jérôme BERNARD

Titulaires	Suppléants
Jean-Luc CHAUMONT	Khalid ESSAYAR
Jérôme LEBRAT	<b>Christian MASSOLA</b>
Christelle REYNAUD	Martine CARRIER
Mickaël BOUCHARDON	<b>Agnès AUDIGIER</b>
Josiane SANCHEZ	Jean-Yvon MAUDUIT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

Après l'exposé de Monsieur Jérôme Bernard, Président,  
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et après avoir procédé au vote :

- **Approuve de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offre à scrutin public ;**
- **Élit les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) dans la composition présentée ci-dessus ;**
- **Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait à Le Pouzin, le 16 avril 2024,

Le Président,



Jérôme BERNARD